

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le 20 juin à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE PLESSIS FEU AUSSOUX régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence du Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaients présents :

Isabelle PERIGAULT, Elisabeth DE MORAIS, Isabelle GUYOT, Nathalie DOUKHAN, Patrick CORRE, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Anna Maria SANTOS, Michel DA CRUZ, Céline BOUTIGNY, Lucette MARQUET.

Etait absent : M. DUMONT (pouvoir à Mme PERIGAULT) - Mme BIDAULT (pouvoir à Mme GUYOT)
Mme GAZET (pouvoir à Mme DE MORAIS) - M. MANCHETTE (excusé)

Secrétaire de séance : Mme DE MORAIS Elisabeth

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2017 « M14 »

Le compte de gestion 2017 du Receveur Municipal, conforme au compte administratif 2017 et présentant les mêmes résultats, est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Compte Administratif 2017 présente un résultat global de clôture de **303 441,17 €** qui se détaille comme suit :

• **Fonctionnement**

Dépenses	296 967,89 €
Recettes	365 413,15 €
Résultat de l'exercice	68 445,26 €
Excédent antérieur reporté	146 225,60 €
Résultat de clôture (excédent)	214 670,86 €

• **Investissement**

Dépenses	372 369,40 €
Recettes	566 105,79 €
Résultat de l'exercice	193 736,39 €
Déficit antérieur reporté	- 104 966,08 €
Résultat de clôture (déficit)	88 770,31 €

Le Compte Administratif 2017 est adopté et signé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2017 « service assainissement - M 49 »

Le compte de gestion 2017 du Receveur Municipal, conforme au compte administratif 2017 et présentant les mêmes résultats, est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - M 49

Le Compte Administratif 2017 présente un résultat global de clôture de **7 102,81 €** qui se détaille comme suit :

• **Fonctionnement**

Dépenses	22 745,53 €
Recettes	32 352,25 €
Résultat de l'exercice	9 606,72 €
Excédent antérieur reporté	9 372,11 €
Résultat de clôture (excédent)	18 978,83 €

• **Investissement**

Dépenses	132 935,16 €
Recettes	118 943,69 €
Résultat de l'exercice	- 13 991,47 €
Excédent antérieur reporté	2 115,45 €

Résultat de clôture (déficit)- 11 876,02 €

Le Compte Administratif 2017 est adopté et signé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2018 décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décident d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2017 sur le budget primitif 2018 :

- Au compte 001 (R) : 88 770,31 €
- Au compte 002 (R) : 214 615,86 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - M49

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2018 décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 ;

Les membres du conseil municipal,

Décident d'affecter le résultat d'exploitation 2017 sur le budget primitif 2018 comme suit :

- au compte 002 (R) : 7 102,81 €
- au compte 001 (D) : - 11 876,02 €
- au compte 1068 : 11 876,02 €

TARIF SALLES COMMUNALES

Sur proposition de Mme le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de location des salles communales « salle de la mairie et salle Le Puiseaux » à compter du 1^{er} août 2018 comme suit :

Demandeur	Cadre d'utilisation	Tarifs	Cautions pour dégradations	Cautions ménage
Collectivités territoriales-services Etatiques-écoles	Dans le champ de compétences communales et intercommunales	GRATUIT		

Associations communales	Réunion d'assemblée générale/ Réunion préparatoire liée à une festivité manuelle, sportive et culturelle	GRATUIT			
	Pour toutes autres réunions	50 €	500	50	
	Activité ou manifestation à caractère occasionnelle manuelle, sportive et culturelle	½ journée 50 € Sans soirée		500	50
		½ journée 100 € avec soirée		500	50
		1 journée en semaine + soirée 150 €		500	50
Associations communales	Utilisation dans le cadre d'une convention annuelle pour des Activités annuelles Et permanentes : 2 x par semaine	250 € /an	500	50	
	3x par semaine	350 € /an	500	50	
	1 x par mois à l'année	100 € /an	500	50	
	1x par trimestre à l'année	80 € /an	500	50	
Associations hors commune	Manifestation et activité organisant une prestation gratuite à la collectivité	GRATUIT	500	50	
	Manifestation publique payante	150 €	500	50	
PARTICULIERS	Evènements (Anniversaire, Mariage, baptême, retraite etc...)	150 € le week-end	500	50	
		1 journée en semaine 75 €	500	50	
	Vin honneur salle et/ou Halle	75 €	500	50	
½ journée 7h-13h ou 13 h- 19h00 / Journée 7 h-19h / Soirée 19h-1h matin					

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2018

Suite aux diverses décisions budgétaires, il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes :

- Article 615221 : Bâtiments publics - **350 €**
- Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations + **350 €**
« FNCA COM de Rozay en Brie et environs »

MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM

Vu la délibération n°2018-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modifications des statuts du SDESM ci-joint.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le maire informe :

- La Communauté de Communes du Val Briard organise un atelier gratuit « Bébé bouquine et découvre musique » le samedi 6 octobre 2018 de 9h à 12h dans la salle de la mairie du Plessis.
- Le Département inscrit dans sa programmation de travaux la réfection de la D112 (rue de la caumonnerie jusqu'à la route de villeneuve).
- Contrat Rural « travaux voirie » : rendez-vous sur site le 26 /07 avec le Département et la Région.
- La fête du village sous le thème « les Olympiades inter villages » se déroulera le 22/09.
- Le Président du département Jean-Louis THIERIOT appelé à d'autres fonctions (Député), il est nécessaire de procéder à son remplacement.
- Ecoles : pas d'augmentation sur les tarifs cantine et garderie pour la rentrée.
- Brocante : dimanche 29/07.
- La confection du Blason de la commune ne va pas tarder à être terminé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.